



N° D'IMPRIMÉ C64932372

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

26/09/2024

N° DU PROCÈS-VERBAL

24032479

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

25/11/2024

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S006C169

(9) RAISON SOCIALE : SAS AUTO BILAN SLV

(3) COORDONNÉES : 55 RUE CLAUDE BERNARD
ZI SECTEUR C7
06700 SAINT LAURENT DU VAR
Tél : 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : 006C1158

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1^{ère} mise en circulation
BP-999-ZT (F) 16/07/2021 15/06/2011Marque Désignation commerciale
PEUGEOT 206+(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre
VF32M8HR0BY019760 M1 VPType/CNIT Énergie
M10PGTVP0006827 GO

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

169208

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

1.1.2.a.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Course trop grande, réserve de course insuffisante
1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Course trop longue (réglage incorrect)
1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, AVD
1.4.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante
4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant AVG, AVD
4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences ARD, ARG
6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement
8.2.21.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 11/06/2019 : 67151 km / 05/07/2021 : 89830 km / 03/07/2023 : 146503 km / 17/08/2023 : 149653 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+1.2 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		0 %		28 %
Forces verticales :		697 daN		401 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	278 daN	290 daN	135 daN	131 daN
Déséquilibre (<20%) :		5 %		3 %
Forces de freinage (efficacité) :	278 daN	290 daN	135 daN	131 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	75 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	12 %			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.6 %	-1.1 %		
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-1.7 %		-3.3 %	